



Les messageries sécurisées



Dans le cadre de la prise en charge du patient au sein de l'équipe de soins, de plus en plus d'échanges sont effectués par courriel.

La préservation du secret couvrant ces données de santé exige que les messageries d'envoi et de réception des documents soient sécurisées. Le Dr Jacques Lucas, vice-président du Cnom, délégué général aux systèmes d'information en santé nous détaille ce dispositif.

Pourquoi utiliser une messagerie sécurisée ?

La médecine nécessite une pratique de plus en plus collaborative avec d'autres professionnels de santé. Cela s'est accentué par l'émergence des pathologies au long cours et la complexité des prises en charge coordonnées. La loi définit la constitution équipe de soins et le cadre des échanges au sein de cette équipe. Les médecins étaient habitués, jusqu'à ces dernières années, à envoyer correspondances et comptes rendus par voie postale. Ce mode d'envoi est protégé par la loi sur le secret des correspondances dont la violation est réprimée par le code pénal. Le secret doit toujours être préservé lors des échanges par mails. Or beaucoup de courriels médicaux circulent aujourd'hui par des messageries grand public qui ne sont pas sécurisées, avec le risque d'une diffusion massive de données personnelles de santé. Par conséquent, l'Ordre rappelle que les échanges de données de santé par courriels doivent être sécurisés. Cela engage la responsabilité déontologique du médecin, en référence à l'alinéa 2 de l'article 72 du code de déontologie médicale.

En quoi consiste cette sécurisation ?

Les préconisations de l'Ordre quant à la sécurisation des messageries portent sur trois aspects :

- Le chiffrement des données. De cette façon, quelqu'un qui n'a pas l'outil de déchiffrement n'a pas accès aux contenus même si la correspondance est interceptée.
- L'envoi depuis l'annuaire national de référence. Cet annuaire est directement issu du RPPS qui est pour les médecins l'exact reflet du Tableau. L'expéditeur est donc certain que le destinataire est un médecin ou un autre professionnel de santé, en situation juridiquement régulière d'exercice.
- L'interopérabilité des messageries. Personne ne peut imposer l'utilisation d'une seule messagerie, mais chacun peut en préférer une, comme pour les messageries grand public sauf qu'en santé elles doivent être impérativement sécurisées. Un espace de messagerie sécurisée dit « MSsanté » regroupe toutes les messageries sécurisées répondant à ces trois critères, conformément à l'agrément de la Cnil. Toutes les messageries sécurisées en santé, quel que soit l'opérateur

et sans aucune exclusive, devraient converger dans cet espace. Dès lors qu'un médecin en dispose il respecte, de ce fait et par l'usage, les procédures de sécurité dans ses envois de courriels et ne pourra pas être poursuivi pour une infraction au secret en cas de faille. La responsabilité est, à ce moment là, déportée sur l'opérateur.

Quelles sont les évolutions prévues ?

Nous avons travaillé avec les services de l'État, les industriels et des éditeurs de logiciel, pour qu'ils intègrent aux logiciels métier un usage ergonomique de la messagerie choisie par le médecin sur le poste de travail. Ce point est essentiel, avec valeur juridiquement probante des courriels électroniquement signés. Dans le même temps, les messageries sécurisées doivent permettre les échanges de correspondance fluides entre la ville et les établissements. Au-delà, on peut penser qu'une messagerie sécurisée n'a pas uniquement pour objectif d'envoyer des comptes rendus et des résultats d'examen. Elle pourrait également être intégrée à la prescription électronique. Voilà trois axes, il y en a d'autres.